

diluant à peinture

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	diluant à peinture
Autres moyens d'identification	13-221, 13-224, 13-228, 13-321, 13-324, 13-324HD,, 13-324TAR, 13-325, 13-328, 13-341, 13-344, 13-371, 13-374, 13-374HD, 13-375, 14-534, 14-534IMDG, 14-535, 14-538, 14-538UN, 14-573, 23-229, 23-329, 23-329UN, 23-379, 23-379-M, 24-539, 24-539-1000, 33-319UFA, 33-321ACE, 33-321D, 33-321FSEXP, 33-321H, 33-321PAEXP, 33-321PLYEXP, 33-321PP, 33-321RONA, 33-324ACE, 33-324CL, 33-324D, 33-324FSEXP-PRO, 33-324H, 33-324PAEXP-PRO, 33-324PLYX-PRO, 33-324PP, 33-324RONA, 33-324TH, 33-325FSEXP-PRO, 33-325PAEXP-PRO, 33-325PP, 33-326PLYX-PRO, 33-328FSEXP-PRO, 33-328PAEXP-PRO, 33-328PLYX-PRO, 33-328UNI, 33-371H, 33-374H, 33-375H, 34-531C, 34-531FSEXP, 34-531H, 34-531PAEXP, 34-531WDS, 34-534C, 34-534FSEXP-PRO, 34-534H, 34-534PAEXP-PRO, 34-534PLYX-PRO, 34-534RONA, 34-534WDS, 34-535C, 34-535FSEXP-PRO, 34-535H, 34-535PAEXP-PRO, 34-535PLYX-PRO, 34-535RONA, 34-535STE, 34-535WDS, 34-538FSEXP-PRO, 34-538H, 34-538PAEXP, 34-538PAEXP-PRO, 34-538PLYX-PRO, 34-539UFA, 34-573C-CL, 34-573H, 34-574HH, 83-228, 83-229, 83-321, 83-324, 83-326, 83-328, 83-341, 83-344, 84-534, 84-535, 84-538, 84-539, 14-802, 14-804, 34-802SI, 84-802, 84-802ISR, 84-804ISR, 34-803WDS, 34-802WDS, 34-804WDS, 34-802SIEXP, 13-348LAU, 14-402, 14-535UFA, 14-802EXP, 34-802SIB40, 24-539LAU, 24-539U/N, 33-228FN, 33-324ZIPEXP, 34-573WDS-CL, 83-229-40, 83-329SHER, 83-329DU, 84-538-40, 84-539-40, 84-531, 53-325, 53-344, 53-371, 53-374HD, 53-375, 53-324HD, 53-341, 53-328, 53-321, 53-471
Autres identifications	solvant, Varsol, Citronella, Liquide d'allumage pour charbon de bois, Kérosène, pétrole lampant, essence minérale
Usage recommandé	Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	1777

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B; Cancérogénicité - catégorie 1B; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2; Danger par aspiration - catégorie 1; Dangers à long-terme pour le milieu aquatique - catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1
Date de préparation : le 21 août, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

FDS No. : 1777

Page 01 de 11



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

- H226 Liquide et vapeur inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 + H320 Provoque une irritation de la peau et des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection des yeux

Intervention :

- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1

FDS No. : 1777

Date de préparation : le 21 août, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

Page 02 de 11

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage :
Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.
Élimination :
Disposer du contenu/réceptacle conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

Note :
1-5
. % du mélange consiste en composant(s) de toxicité aiguë inconnue (par).

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
n-Nonane	111-84-2	1-5	Constituent Contained in Complex Mixture	
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	1-5	Constituent Contained in Complex Mixture	
Xylene (mixed isomers)	1330-20-7	0.1-1	Constituent Contained in Complex Mixture	
Naphthalene	91-20-3	0.1-1	Constituent Contained in Complex Mixture	
Ethylbenzene	100-41-4	0.1-1	Constituent Contained in Complex Mixture	
Stoddard solvent	8052-41-3	80-100		

Notes

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS générique diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1
Date de préparation : le 21 août, 2017
Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

FDS No. : 1777

Page 03 de 11

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait immédiatement commencer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, peau, système respiratoire.

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Dermatite.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Liquide et vapeur inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Peut s'enflammer suite à une décharge statique. Peut accumuler une charge électrostatique par écoulement, par éclaboussure ou par agitation. Le liquide peut flotter et se déplacer vers des endroits distants et/ou propager des flammes. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour les points d'éclair et les limites d'explosivité. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : produits chimiques irritants; produits

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1

FDS No. : 1777

Date de préparation : le 21 août, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

Page 04 de 11

chimiques toxiques; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Aucune précaution particulière n'est nécessaire. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire.

Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent.

Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1

FDS No. : 1777

Date de préparation : le 21 août, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

Page 05 de 11

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Stoddard solvent	100 ppm	Non établie	100 ppm	Non établie		
Naphthalene	10 ppm A3	Non établie	10 ppm	15 ppm		
n-Nonane	200 ppm	Non établie	200 ppm	Non établie		
1,2,4-Trimethylbenzene	25 ppm	Non établie	25 ppm	Non établie		
Xylene (mixed isomers)	100 ppm	150 ppm	100 ppm	150 ppm		
Ethylbenzene	100 ppm	125 ppm	100 ppm	125 ppm		

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement. N'utiliser que des matériaux incombustibles compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les épurateurs d'air, les palettes et les rayonnages. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle**Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence	Disponibles dans ces couleurs : clair, jaune, or, rouge, bleu, vert, orange, rose, Orange, violet, blanc, brun, gris, sarcelle.
Odeur	Hydrocarbon
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	-76 °C (-105 °F) (fusion); -76 °C (-105 °F) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	159 - 195 °C (318 - 383 °F)
Point d'éclair	43 °C (109 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	0.1 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	5.6% (supérieure); 0.8% (inférieure)
Tension de vapeur	3.98 - 4.50 mm Hg (0.53 - 0.60 kPa) à 25 °C
Densité de vapeur	5
Densité relative (eau = 1)	0.788 à 15 °C

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1

FDS No. : 1777

Date de préparation : le 21 août, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

Page 06 de 11

Solubilité	Insoluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	260 °C (500 °F)
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	1.21 centistokes à 25 °C (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Poids moléculaire	Sans objet

Autre propriété physique 1 Autre aspect : Liquide jaune clair

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Températures au-dessus de 43.0 °C (109.4 °F)

Matériaux incompatibles

Réagit explosivement avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).
Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; contact oculaire; inhalation.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Stoddard solvant	> 5500 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	5000 mg/kg (rat)	> 3000 mg/kg (lapin)
Naphthalene	739.2 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	316 mg/kg (souris)	> 20000 mg/kg (lapin)
n-Nonane	3200 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	15 g/kg (rat)	Pas disponible
1,2,4-Trimethylbenzene	18000 mg/m3 (rat)	5000 mg/kg (rat)	Pas disponible
Xylene (mixed isomers)	6350 mg/m3 (rat mâle) (4 heures d'exposition)	3523 mg/kg (rat)	> 1700 mg/kg (lapin)
Ethylbenzene	4400 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	3500 mg/kg (rat)	15380 mg/kg (lapin)

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1

Date de préparation : le 21 août, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

FDS No. : 1777

Page 07 de 11

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation cutanée

Les tests sur des animaux montrent une irritation modérée à sévère.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains montre une légère irritation. La vapeur irrite aussi les yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut causer dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Irritation du nez et de la gorge. À fortes concentrations.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Sans danger d'après les tests sur les animaux.

Danger par aspiration

Peut causer les lésions pulmonaires en cas d'inhalation, selon les données chez l'humain. Peut causer la mort.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Cause des dommages aux organes selon des études chez humains. En cas d'inhalation : effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus, effets sur le système nerveux central, syndrome lié aux solvants organiques.

Cause À la suite d'un contact cutané : dermatite. Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite). effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes selon des preuves limitées. En cas d'inhalation et/ou à la suite d'un contact cutané : à fortes concentrations effets nocifs sur les reins, effets nocifs sur le foie.

Risque présumé d'effets graves pour les organes selon des preuves limitées. En cas d'inhalation et/ou à la suite d'un contact cutané : les analyses de sang pourraient montrer des résultats anormaux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé. Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Stoddard solvant	Groupe 3	Non désignée	Non listée	Non listée
Naphthalene	Groupe 2B	A3	Raisonnement anticipée	Non listée
n-Nonane	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
1,2,4-Trimethylbenzene	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Xylene (mixed isomers)	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée
Ethylbenzene	Groupe 2B	A3	Non listée	Non listée

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1

FDS No. : 1777

Date de préparation : le 21 août, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

Page 08 de 11

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut être mutagène, selon des preuves limitées. (Stoddard solvant)

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Stoddard solvant	Pas disponible	Pas disponible		
Naphtalene	0.9-9.8 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	Pas disponible		
n-Nonane	Pas disponible	Pas disponible		
1,2,4-Triméthylbenzène	7.72 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	Pas disponible		
Xylène (mixed isomers)	13.4 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	150 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau))		
Ethylbenzène	88.00 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	2.90 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Stoddard solvant	Pas disponible		Pas disponible	
Naphtalene	1.8 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); trois jours; eau douce)		Pas disponible	
n-Nonane	Pas disponible		Pas disponible	
1,2,4-Triméthylbenzène	Pas disponible		Pas disponible	
Xylène (mixed isomers)	Pas disponible		Pas disponible	
Ethylbenzène	Pas disponible		Pas disponible	

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1

FDS No. : 1777

Date de préparation : le 21 août, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

Page 09 de 11

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Les méthodes d'élimination**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	1268	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.	3	III
DOT É.-U	1268	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.	3	III
IMO (Marine)	1268	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.	3	III

Dangers environnementaux Polluant marin potentiel (1,2,4-Triméthylbenzene)

Précautions spéciales Veuillez noter : Dans des contenants de 450 litres ou moins ce produit ne sont pas classés comme un bon dangereux selon TDG Exemption 1.33
Dans des contenants de 450L ou moins, ce produit est conforme aux exigences de l'exemption du DOT selon la partie 49 CFR, section 173.150 (f).

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement****Canada**

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 :

ATTENTION : Cancer - www.P65Warnings.ca.gov/product.

Réglementation personnalisée 1

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1

FDS No. : 1777

Date de préparation : le 21 août, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

Page 10 de 11

Certification de conformité générale à la loi 2008 Consumer Product Safety Improvement Act: La fournisseur identifié à la Section 1 de cette FDS a évalué ce produit et certifie qu'il est étiqueté et emballé conformément aux dispositions applicables de la loi Federal Hazardous Substance Act, comme indiqué dans 16 CFR 1500 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Le cas échéant, les produits nécessitant une fermeture à l'épreuve des enfants sont emballés conformément à la loi Poison Prevention Packaging Act, comme indiqué dans 16 CFR 1700 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Toutes les fermetures ont été testées conformément aux protocoles les plus récents. Aucun autre test n'est requis pour certifier la conformité aux dispositions ci-dessus. La date de fabrication est estampillée sur le contenant du produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Département réglementation et conformité

Numéro de téléphone 905-878-5544

Date de préparation le 21 août, 2017

Date de la plus récente version révisée le 06 juin, 2019

Indicateurs de révision

Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 10 janvier, 2019:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 14 janvier, 2019:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 05 février, 2019:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 06 février, 2019:
SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT; Renseignements sur le transport.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 12 février, 2019:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 06 juin, 2019:
SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification.

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Autres informations Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au www.recochem.com.

Avis Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Identificateur du produit : diluant à peinture - Ver. 1

FDS No. : 1777

Date de préparation : le 21 août, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 06 juin, 2019

Page 11 de 11